

Communiqué du 22 avril 2005

Quelques articles de presse et une dépêche d'agence font état d'une information judiciaire qui viserait une « école de l'Opus Dei ». Le service Information-Communication de la Prélature de l'Opus Dei en France tient à apporter les précisions suivantes :

03/03/2006

L'école dont il est question, l'École Dosnon, n'appartient pas à l'Opus Dei. À la demande de la direction de

l'école, un partenariat avec l'Opus Dei a été établi, qui se limite à une assistance pastorale et à la nomination d'un aumônier.

Les fidèles de l'Opus Dei sont pleinement autonomes et responsables, tant dans leur activité professionnelle ou familiale que lorsqu'ils prennent des initiatives éducatives ou sociales, comme par exemple la création et la gestion d'une école professionnelle.

De fait, plus de trois ans après le début de cette information judiciaire, la Prélature de l'Opus Dei n'a reçu aucune convocation de la justice à ce sujet.

Certaines allégations à l'encontre de l'Opus Dei qui ont été faites à cette occasion, sont pour le moins fantaisistes. Par exemple, à la lecture des statuts de l'Opus Dei, un texte public, chacun peut constater qu'il

n'est demandé à aucun membre de faire des vœux.

La seule finalité de l'Opus Dei est d'offrir une formation chrétienne qui aide chacun à rechercher l'identification à Jésus-Christ au milieu des événements ordinaires de la vie de tous les jours. Elle le fait dans le respect de la liberté et de la dignité des personnes qui s'adressent à elle, et dans le respect des lois civiles.

Arnaud Gency

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-fr/article/communique-du-22-avril-2005/> (16/01/2026)